

Préavis au Conseil communal

Carrefour Chemin du Collège – Route de Lausanne (RC 501 B-P)

- Réaménagement du carrefour
 - Sécurisation du passage à piétons
 - Crédit de : CHF 95'000.-- (TTC)
-

Travaux et infrastructures

Responsable municipal : M. Michel Odier

N°06/2016

Préavis adopté par la Municipalité le 2 mai 2016

Table des matières

1	Situation du projet.....	3
2	Historique du carrefour	3
3	Justification du projet	3
4	Principaux objectifs	3
5	Description du projet	3
6	Procédures	4
7	Planning	4
8	Demande de crédit	4
9	Conclusion.....	5

1 Situation du projet

Le projet concernant ce préavis se situe à l'intersection du Chemin du Collège avec la Route de Lausanne. Au Nord se trouve l'entrée de la piscine. Le carrefour permet entre autre d'accéder à la Poste. Il est très fréquenté par les élèves scolarisés aux collèges du Mottier.

2 Historique du carrefour

Avant 2011 l'entrée du Chemin du Collège était équipée d'un passage piétons avec îlot.

En 2011, la ligne TL n° 8 (ligne urbaine et électrifiée) a été prolongée jusqu'au Grand-Mont. Tous les arrêts le long de cette nouvelle ligne ont été transformés.

Dans le cadre de l'aménagement de l'Arrêt « Coppoz-Poste », l'entrée du Chemin du Collège a été remaniée. L'îlot a été supprimé, le passage piétons rapproché de la Route de Lausanne dans le prolongement du trottoir et des feux installés afin de sécuriser les piétons.

3 Justification du projet

Ce nouvel aménagement ne donne pas satisfaction, essentiellement pour les véhicules sortant du Chemin du Collège. En effet, le manque d'espace pour stocker les véhicules et le peu de visibilité à l'arrière du passage protégé rendent la sortie délicate, en particulier le mouvement de tourner à gauche.

Du point de vue de la sécurité des piétons, cet aménagement n'est pas non plus satisfaisant.

C'est pourquoi la Police administrative en collaboration avec le Services travaux et infrastructures du Mont-sur-Lausanne a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé en études de trafic afin d'améliorer la situation existante.

Soumis à l'examen préalable auprès des services de l'Etat de Vaud en début 2016, le projet tient compte des remarques formulées par les dits services.

4 Principaux objectifs

La réalisation de ce projet vise principalement les objectifs suivants :

- Sécurisation du trafic piétonnier ;
- Amélioration du confort pour la sortie des véhicules du Chemin du Collège ;
- Amélioration de la sortie du parking de la Poste.

5 Description du projet

Îlot :

L'îlot central permet de sécuriser la traversée des piétons. Il a une largeur de 2.00 m. Matérialisé par des bordures non franchissables de type Etat. Un tronçon de l'îlot, du côté de la Route de Lausanne est constitué d'une surface en pavés légèrement bombée afin de permettre aux quelques véhicules lourds (camion voirie, postaux, etc.) de franchir cette zone.

Bordures :

Au droit du passage sécurisé, les bordures sont remplacées par un rang de pavés. A l'inverse, au droit de l'ancien passage, les rangs de pavés sont déposés au profit de bordures.

Feux :

Les feux tricolores pour piétons sont supprimés.

Eclairage :

L'éclairage de la zone sécurisée est amélioré. Le candélabre routier situé le long de la Route de Lausanne au Sud du carrefour est déplacé afin de rester sur le trottoir. Deux nouveaux candélabres Type Elipt LED d'une hauteur de 5.50 m sont ajoutés à l'arrière du trottoir des deux côtés dans le prolongement du passage sécurisé pour mieux éclairer ce dernier.

Servitude :

La servitude grevant la parcelle n°1616 (immeuble de la poste) doit être modifiée. Les propriétaires de la parcelle concernée ont déjà donné leur accord pour cette modification.

6 Procédures

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi sur les Routes, et s'agissant d'une route communale, c'est au Conseil communal qu'il incombe d'adopter le projet routier.

Auparavant, ce dernier a été soumis à une enquête publique durant 30 jours. Aucune opposition n'a été déposée.

Dès l'adoption du projet par le Conseil communal, celui-ci fera l'objet d'une approbation par le Service des Routes de l'Etat de Vaud, permettant la mise en œuvre des travaux de réalisation.

7 Planning

Du 24.12.2015 au 10.03.2016 :	Examen préalable après des services de l'Etat
Du 01.03.2016 au 30.03.2016	Enquête publique
27 juin 2016	Adoption du projet et octroi du crédit de construction par le Conseil communal
Octobre 2016	Réalisation des travaux pendant les vacances scolaires

8 Demande de crédit

- Le montant des travaux est calculé sur la base de soumissions rentrées.
- Aucune intervention n'est prévue au niveau des Services Industriels, la Commune du Mont-sur-Lausanne assure seule la totalité de montant des travaux.
- Le montant du crédit inclut la TVA

Les montants s'articulent ainsi :

Travaux de génie civil	CHF	57'000.--
Eclairage public	CHF	12'000.--
Démantèlement de l'installation des feux, signalisation	CHF	6'000.--
Frais de géomètre	CHF	7'000.--
Direction locale des travaux		3'000.--
Divers et imprévus, env. 10%	CHF	10'000.--
Montant total des travaux, TVA comprise	CHF	95'000.--

9 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 06/2016 de la Municipalité du 2 mai 2016 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

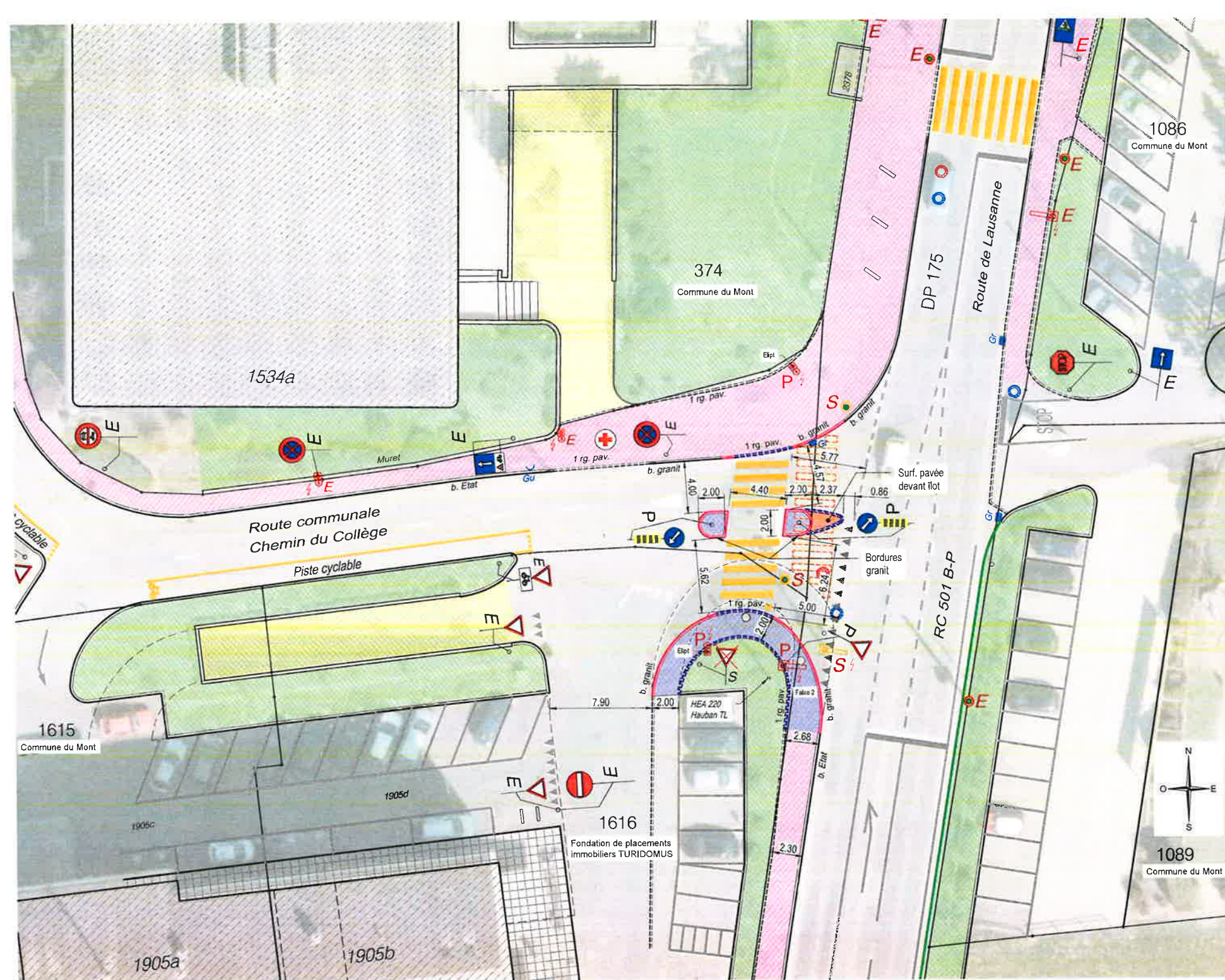
décide

- D'adopter le projet de réaménagement du carrefour du Chemin du Collège – Route de Lausanne (RC 501 B-P).
- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction pour l'aménagement du carrefour.
- De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 95'000.-- (TTC) relatifs aux travaux de génie civil, d'éclairage public et de signalisation. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. Compte-tenu du montant demandé, inférieur à CHF 100'000.--, l'amortissement interviendra dès la fin des travaux en une fois par le compte de fonctionnement « amortissement obligatoire / ouvrages de génie civil » (230.3311).

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic Jean-Pierre Sueur		 Le Secrétaire Sébastien Varrin
---	--	--

Annexe : Plans de situation du projet



Carrefour Collège-Poste

Situation 1:250

Enquête publique

Plan n° 1
1-14017-501-03 B

Dess:	D. Tscherrig	Date:	B: 06.01.2016
Modél:	A. 15.12.15	Création du plan:	DTS
	B. 08.01.16	Mise à jour:	DTS
	C.		

Administration communale
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: 021 - 651.91.98
Fax.: 021 - 651.91.92

LE MONT
sur Lausanne

Travaux et infrastructures
E-mail: travaux@lemontsurlausanne.ch



1089
Commune du Mont

